

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons-de-Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

Présents : André ARROUCHE, Delphine GAZEL, Cyril BOITTIER, Mégane MOLINIER, Josian CABROL, Ghislaine COUSTAL, Thomas FABRE, Pascale SEGONNE CATHALA, Jean-Luc GAZEL, Michel VIDAL, Viviane CAUQUIL PATURAL, Bruno GIRONA, Nadège MARTINEZ GIL, Claude LAFON

Représentés : Sylvie VIDAL par Cyril BOITTIER,
Stéphanie PEYRAS par Thomas FABRE,
Laurent CHARRAS par Jean-Luc GAZEL

Absents excusés : Jacques SOULIGNAC, Roxane CARLAC

Mégane MOLINIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 15 février 2023 – **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du Jour le point suivant : **Approbation du rapport de la CLECT**

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

1. Affectations des résultats du Budget principal

Monsieur le Maire précise au conseil que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 doit être affecté sur l'exercice 2023, en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire précise que l'affectation des résultats intervient après constatation des résultats de l'exercice 2022, c'est à dire après le vote du compte administratif 2022.

Monsieur le Maire rappelle que les restes à réaliser correspondent aux dépenses non mandatées et aux recettes non titrées avant le 31 décembre 2022.

Section de fonctionnement	
	Réalisées
Dépenses (1)	1 988 444,69 €
Recettes (2)	3 097 522,99 €
Résultat de la section de fonctionnement = (2)-(1) = (3)	1 109 078,30 €
Section d'investissement	
Résultat d'exécution de la section d'investissement (4)	- 6 967,95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	4 366,10 €
Affectation	
Affectation en réserve au compte 1068	6 967,95 €
Résultat de fonctionnement reporté au compte OO2	1 102 110,35 €

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2022 suivant :

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

2. Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de voter les taux d'imposition pour l'année 2023 et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de fixer les taxes comme suit :

	Taux d'imposition de 2023
Taxe Foncière Bâti (TFB)	43,61%
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	107,02%
Taxe d'habitation des Résidences Secondaires (THRS)	11,75%

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

3. Budget primitif Principal 2023

Monsieur le Maire précise que le **budget est voté** par le conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le budget primitif est voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État de avant le 30 avril.

Monsieur le Maire propose de voter le budget par chapitre et met le budget principal de l'exercice 2023 au vote :

Monsieur le Maire présente le projet de budget qui s'équilibre comme suit :

Budget Principal	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 167 525.25 €	3 167 525.25 €
INVESTISSEMENT	1 761 030,86 €	1 761 030,86 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

4. Répartition des crédits votés aux comptes 6558, 657362 et 657364

Monsieur le Maire propose la répartition des contributions des comptes 6558, 657362 et 657364 comme suit

Compte	Nature de dépense	Crédit voté	Montant attribué	Bénéficiaire
6558	Autres contributions obligatoires	18 932,87 €	18 882,87 €	Ecole privée Saint-Joseph
			50,00 €	France BOIS FORET
657362	Centre Communal d'Action Sociale CCAS	7 000,00 €	7 000,00 €	CCAS Saint-pons de Thomières
657364	Service à caractère industriel et commercial	- €	- €	Service de l'eau et de l'assainissement

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

5. Affectation des subventions sur crédit voté au compte 65748

Monsieur le Maire propose une répartition des subventions et demande au conseil d'en délibérer
Les affectations sont explicitées par M Cyril Boittier, délégué à la vie associative

ASSOCIATIONS	TOTAL 2023
AIE CARAMBART	160,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	900,00 €
ALTERNATIVES 34220	200,00 €
AMIS DE CAVENAC	600,00 €
AMIS DE L'ORGUE	2 000,00 €
APEL (parents d'Elève St-Joseph)	500,00 €
ASCSP	800,00 €
ASSOCIATION ŒUVRES SOCIALES MON OUSTAL	600,00 €
ASSOCIATION THE O SORAP	160,00 €
BIBERON CLUB	1 000,00 €
CPIE HL	200,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE MAT FRESCATIS	2 500,00 €
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE FRESCATIS	4 245,00 €
COMITE DES FETES "LES TAMAROUS"	5 000,00 €
ETOILE SPORTIVE DU JAUR	300,00 €
FAMILLES RURALES (Epicerie Solidaire)	500,00 €
FRANCE ALZHEIMER	160,00 €
GASP	1 200,00 €
GENEALOGIE ST PONAISE	160,00 €
GROUPEMENT CYNEGETIQUE	300,00 €
HARKIS SU PAYS SAINT PONAIS	160,00 €
HARKIS DES HAUTS CANTONS	160,00 €
LE JOYEUX COCHONNET	160,00 €
LA DRALHA SAN PONESA	500,00 €
LES PITCHOUNS DE FRESCATIS	300,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	160,00 €
OGEC ECOLE ST JOSEPH	1 600,00 €
PREVENTION ROUTIERE	160,00 €
RASED OCCE	286,00 €
RESTOS DU CŒUR	500,00 €
RETRO MECA	400,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	500,00 €
SPELEO CLUB ST PONS	300,00 €
TELETHON	250,00 €
THORE RUGBY CLUB XV entente ST PONS	300,00 €
UN PAU DE MAI	160,00 €
UNRPA (Association Aguze et Jaur)	1 000,00 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote, les membres du bureau des associations citées ci-dessus

6. Affectations des résultats du Budget annexe de l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2022 du budget annexe de l'eau et l'assainissement suivant :

Section de fonctionnement	
	Réalisées
Dépenses (1)	474 143,59 €
Recettes (2)	813 617,39 €
Résultat de la section de fonctionnement = (2)-(1) = (3)	339 473,80 €
Section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement (4)	121 552,88 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- €
	121 552,88 €
Affectation	
Affectation en réserve au compte 1068	- €
Résultat de fonctionnement reporté au compte OO2	339 473,80 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

7. Budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement 2023

Monsieur le Maire présente le projet du budget qui s'équilibre comme suit :

Budget Eau et Assainissement	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	869 116,27 €	869 116,27 €
Investissement	1 528 470,09 €	1 528 470,09 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

8 – Référent Déontologue

Monsieur le Maire précise au conseil que La loi 3DS prévoit désormais que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local et que chaque collectivité locale (commune, EPCI et syndicat mixte) doit désigner un référent déontologue pour les élus à compter du 1^{er} juin 2023.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle obligation légale doit être l'occasion de proposer à chaque élu qui en ressent le besoin un accompagnement, dans un cadre confidentiel, pour répondre aux questionnements sur l'exercice de ses fonctions électives.

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de son comité syndical du 16 février 2023, le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux a décidé de désigner un Collège de Référents Déontologues, qui seront choisis pour leurs compétences et leur impartialité, et de proposer à l'ensemble de ses collectivités membres de désigner ce collège en adhérant au service commun mis en place conformément aux dispositions en vigueur.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- De désigner le Collège de Référents Déontologues désigné par le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux comme référent de la commune de Saint-pons de Thomières
- D'adhérer au service commun du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux.

- De préciser que tout conseiller municipal pourra saisir un référent déontologue ou le Collège de Référents Déontologues et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées par un règlement dédié du service commun et rappelées à l'occasion de chaque saisine.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

9 - Transactions immobilières

Monsieur le Maire précise que dans le cadre la révision en 2019 du schéma directeur d'assainissement, il a été proposé un système d'assainissement collectif (réseau et unité de traitement) pour le hameau de Cavenac.

Monsieur le Maire précise que pour permettre l'implantation de l'unité de traitement, il est nécessaire d'acquérir les parcelles Section I N°509 et N°996 appartenant à Mr Cathala Henri.

Monsieur le Maire précise que la commune avait saisi la SAFER qui a estimé la valeur des parcelles pour un montant de 139,57 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil :

- d'acquérir les parcelles Section I N° 509 et N° 996 pour un prix total de 139,57 €
- d'accepter la prestation SAFER à la charge de la commune pour 360.00 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité

10 – Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire précise au conseil par délibération du 24 février 2022, le conseil communautaire a fixé le montant des attributions de compensation provisoires pour 2022.

La CLECT s'est réuni le 6 mars 2023 pour évaluer le montant des cotisations transférées (Pays Haut Languedoc et Vignobles, Parc naturel régional du Haut Languedoc et SDIS 34) afin de permettre au conseil communautaire de fixer les attributions de compensation définitives 2022 et suivantes.

Monsieur le Maire précise que

- que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,
- que le travail de la CLECT est formalisé dans un rapport qui est ensuite transmis à chaque commune membre,
- que chaque conseil municipal doit approuver ce rapport à la majorité simple dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par le président de la commission, ,
- que l'approbation du rapport de la CLECT par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 6 mars 2023
- De Mandater Monsieur le Maire pour transmettre un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité

11 - Questions diverses

Monsieur le Maire fait état des éléments suivants :

- Jardin public, état de l'avancement des travaux
- Béal de Saint-Mens, travaux prévus avant l'été
- Pôle sportif et de loisirs, état de l'avancement des travaux
- Aménagement de la traversée de Saint-pons de Thomières, état de l'avancement de l'étude et réunion prévue courant mai avec les élus et les commerçants
- Journée de ramassage des déchets prévue le 15 avril 2023
- Installation prochaine d'un nouveau panneau lumineux au foirail et d'un pupitre d'information numérique à la mairie
- Installation prochaine de grands panneaux d'informations aux entrées de ville
- Rénovation de la fresque murale à l'entrée de la route de castres
- Rappel sur le projet d'extinction de l'éclairage public. Le centre-bourg est en cours d'analyse technique, sa mise en application est prévue début juin. Les hameaux de Brassac et Cavenac sont déjà traités
- Annonce de départ à la retraite de certains agents
- Mise en place du portail famille pour la réservation à la cantine, notamment dès la rentrée de septembre 2023

Monsieur le Maire précise que suite à la hausse du prix de l'énergie, il sera nécessaire de revoir le mode de fonctionnement des salles et équipements communaux en modifiant le règlement d'utilisation. La fiche de réservation a été modifiée pour tenir compte de ses contraintes et un courrier a été envoyé à tous les utilisateurs pour les sensibiliser.

Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés rencontrées par les professionnels de santé de la Maison de Santé. Le courrier de ces professionnels de santé a été envoyé à plusieurs institutions

Mme Segonne-Cathala Pascale demande si l'accès sera maintenu comme d'habitude, aux livraisons de numéraires à la caisse d'épargne lors des prochains travaux de la traversée de St Pons. M le Maire précise que les accès seront maintenus

M Bruno Girona informe le conseil que plusieurs personnes n'ont pas reçu la dernière facture d'eau mais ont fait l'objet d'une mise en demeure.

M Bruno Girona fait également état d'un cas d'empoisonnement d'un animal domestique sur la voie verte, causé à priori par des croquettes empoisonnées et appelle à la vigilance

Séance levée à 19 h 50

Le Maire,

André ARROUCHE.

